

Bulletin syndical

Septembre - Octobre 2026
N° 406

snes

Académie de Toulouse



ENSEMBLE POUR LA JEUNESSE !



Le Tarn-et-Garonne en été : laboratoire du MEN. Nouvelle saison au goût de déjà-vu !

Été 2026. À l'heure d'un repos bien mérité, le Tarn-et-Garonne est devenu laboratoire expérimental du MEN.

Episode de Juin :

« La Canicule contre-attaque »

Face à une canicule infernale et la fermeture d'établissements par mesure de sécurité, on aurait pu espérer que nos scénaristes ministériels profiteraient de l'occasion pour ouvrir, enfin, une réflexion sérieuse sur le bâti scolaire. Mais non. Plutôt que de penser le long terme, on mise sur le court terme et le tout-climatisé. Un scénario déjà rebattu.

Episode de Juillet :

« Le Discret »

Fin juillet, changement de décor : notre ministre vient faire un tour dans le 82 rural choisi comme terrain d'expérimentation aux nouvelles « cartes scolaires ». En réalité, le scénario est décevant : les représentant-es des personnels ne sont même pas informés de cette visite et la découvrent... dans la presse !

Méthode qui rappelle celle de ce cher Jean-Michel Blanquer : informer la presse avant la profession, ou informer la profession par la presse... au choix du spectateur. Les scénaristes manqueraient-ils d'imagination ?

Episode d'Août :

« Pirates ! »

Après l'attaque de l'ENT pendant le Covid, l'attaque des serveurs pendant les vacances ! Alors qu'au sommet, on jette des ordinateurs par la fenêtre, sur le terrain, on agit. Pas de grandes annonces. Pas de méga-production. Des agent-es, administratifs, techniques, des chef-fes d'établissement, des équipes, enseignant-es, AESH, CPE, AED, personnels de santé et social, qui cherchent des solutions, se parlent, s'organisent, bricolent parfois mais travaillent ensemble. Et l'École tient le cap.

Teaser pour une nouvelle saison :

« Et si on changeait enfin de scénario ? »

Après trois mois d'été, une chose est claire : le problème n'est pas le manque d'expérimentations. Au contraire, on expérimente à tout va !

Certain-es oublient que ce sont celles et ceux qui vivent les situations qui sont les mieux placés pour construire les réponses. Alors, plutôt qu'une nouvelle saison de décisions hors-sol, avec toujours moins de budget, il serait temps de tenter quelque chose de radicalement différent : faire avec le terrain, et non à sa place. Écouter les personnels. Associer leurs représentant-es. Construire collectivement. Partir de l'expérience.

La solution, dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, c'est nous, et c'est ensemble.

Camille Lescure, Emilie Ménaspa,
Lysiane Weill
SNES-FSU 82

Rentrée : bilan négatif dans le 31, le compte n'y est toujours pas !



Piratage informatique, manque de postes, classes surchargées et rajoutons par-dessus toutes ces conditions de rentrée déjà bien dégradées, une dernière vague de chaleur pour compléter la liste et commencer l'année sur les genoux...

Commençons par le piratage : nombre de postes vacants auraient pu être pourvus à la rentrée puisque certain-es collègues TZR et contractuel-les n'ont pas pu être informés de leur affectation alors qu'il y avait des besoins ! Par ailleurs, la question de la mise en paiement des salaires de septembre reste encore incertaine pour les personnels en CDD...

A force de rogner sur les budgets, l'EN n'est même pas en capacité de protéger les données de ses agent-es et des usager-es !

Nous remercions notre réseau de S1 d'avoir répondu massivement à l'enquête de rentrée, les résultats de notre département reflètent

la situation nationale, à savoir un manque de postes dans la grande majorité des établissements : profs, AESH, AED mais aussi infirmier-ères scolaires, Psy-En, assistant-es sociales. Les classes sont chargées, atteignant des seuils trop élevés dans nombre de collèges et lycées du département, et le manque de personnels ne permet pas d'assurer le suivi des élèves les plus en difficulté. De plus, les élèves non affectés en fin d'année (1365 non affectés en juin pour 18 places en seconde pro, 216 en classe passerelle et 343 en seconde GT, soit un différentiel de 788 sans affectation à l'issue du premier tour) remplissent les classes de 3^{ème} qui craquent et n'encouragent pas les collègues à assurer la fonction de PP.

Nos conditions de travail se dégradent également face au réchauffement climatique que nous subissons encore à cette rentrée. Le budget alloué à la rénovation du bâti scolaire est clairement insuffisant et quand malgré tout elle est effectuée, les malfaçons se multiplient comme au lycée Saint-Sernin de Toulouse où les collègues se sont mobilisés lundi 21 septembre pour les dénoncer.

Et cerise sur le gâteau : la hausse historique du prix des carburants qui, dans un contexte de dévalorisation de nos traitements, ne nous permet pas d'envisager l'avenir sereinement, notamment avec l'annonce du gel du point d'indice pour la loi budget 2027 !

Soyons donc nombreuses et nombreux en grève et dans la rue pour défendre nos salaires et nos conditions de travail, envoyons un message fort au gouvernement à la veille des discussions parlementaires sur le budget

Mélanie Curé et Cécile Belotti,
SNES-FSU 31



Toulouse, le 29 septembre



Auch, le 29 septembre

REDÉMARRAGE DES MESSAGERIES PROFESSIONNELLES

Alors que les messageries professionnelles ont repris du service, nous vous invitons à bien réinitialiser votre mot de passe comme demandé par le rectorat, et à en profiter pour faire un peu de ménage sur votre boîte académique.

C'est sur cette adresse que seront à nouveau communiquées des informations administratives importantes qui ont été bloquées par la panne informatique de fin août : RDV de carrière, mutation, promotion, arrêté d'affectation, etc. La procédure de vote des prochaines élections professionnelles s'appuiera sur l'adresse professionnelle. **Ne tardez pas !**

MISE À JOUR DE VOS INFORMATIONS SYNDICALES

Le SNES-FSU n'a pas cessé de diffuser ses informations à cette rentrée, malgré la panne au rectorat !

Pour être certain·e de ne pas les rater, et nous permettre de vous délivrer les informations qui vous concernent, **nous vous invitons à vous rendre sur votre espace adhérent, afin de vérifier votre adresse électronique de contact avec le SNES-FSU, ainsi qu'à actualiser vos données personnelles si nécessaire** (affectations, adresse postale, etc.).

Par mesure de précaution, il est toujours préférable de privilégier une adresse électronique personnelle non professionnelle pour les communications syndicales (pour être sûr·e de toujours continuer à recevoir nos informations sans regard possible de l'administration).

Moment décisif

En novembre prochain, le dernier budget et le dernier Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui seront adoptés sous la présidence Macron se présenteront dans la droite ligne des précédents : au prétexte de réduire des déficits largement alimentés depuis 9 ans par une politique inconditionnelle de l'offre, par les exonérations de cotisations sans effet mesuré autre que d'enrichir les actionnaires, et par les cadeaux fiscaux aux plus fortunés (« flat tax », allègement de l'impôt sur les successions, etc.), ils ne feraient une nouvelle fois porter les efforts que sur la réduction des dépenses publiques, sans jamais interroger les recettes !

Ce sont ainsi 54 milliards d'euros de baisse de dépenses qui sont envisagées pour 2027. Celles et ceux qui en paieront le prix ont été désigné·es tout l'été par le gouvernement Lecornu et ses ballons d'essai, savamment égrainés : les malades, les fonctionnaires, les retraité·es, les privé·es d'emploi, etc. 54 milliards à mettre en regard des plus de 200 milliards d'exonération de cotisations sociales accordées au seul patronat, sans que jamais l'effet bénéfique sur l'emploi n'ait été confirmé, ni même estimé. La contrepartie, bien réelle, c'est une aggravation du déficit de la Sécurité sociale et de l'État qui peut sembler inarrêtable : elle, est en revanche déjà chiffrée, pour culpabiliser l'assuré·e social·e, effrayer le ou la contribuable.

C'est aussi la paupérisation, qui atteint un seuil d'alerte, des fonctionnaires et des Services publics, qui sont désormais « à l'os », et qui souffrent cruellement d'un manque de capacités d'action et d'attractivité. L'été qui s'achève l'a amplement démontré, et pas que dans notre ministère.

Pour autant, le Service public d'Éducation et nos métiers ne sont pas épargnés. Malgré les promesses de « budgets constants » (pour masquer leur réduction par l'effet de l'inflation redevenue forte) ou de « revalorisations » temporaires et conditionnelles comme le Pacte - désormais amputé de 75 % de ses montants initiaux -, et bien loin des enjeux d'attractivité et d'amélioration des conditions de travail mises à mal par les 10 230 postes supprimés en 9 ans pour pratiquement autant d'élèves en plus, la situation du Second degré est devenue critique.

Les débats parlementaires de novembre sur les budgets seront une nouvelle fois décisifs pour 2027, pour notre indispensable revalorisation et nos carrières, mais aussi pour notre quotidien professionnel.

A nous de démontrer que l'argent existe, et qu'il suffit d'aller le chercher là où il est ; à nous de peser collectivement pour sortir du cercle infernal de l'austérité sous toutes ses formes, qui mine notre quotidien !

Pierre Priouret
co-secrétaire général SNES-FSU Toulouse



N° CPPAP : 1127 S 0 62 78 — Prix abonnement : 10€
Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904
Journal édité par le SNES :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu
Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
Rédactrices en chef : Perrine Simonutti
et Laure Soubsoi
septembre - octobre 2026 — n° 406
Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12



Millau, lycée Jean Vigo : ras-le-bol du fonctionnement en mode dégradé

C'est sous le signe de l'exaspération que la rentrée s'est faite au lycée Jean Vigo de Millau : une exaspération qui est montée très vite face à l'accumulation des difficultés. Des travaux d'importance, avec un internat fermé, imposant le déplacement des élèves à l'hôtel, une gestion forcément compliquée pour la vie scolaire, et des postes non-remplacés... Un mauvais concours de circonstances pourrait-on considérer, notamment avec la vacance d'un poste de direction adjointe suivie d'un arrêt maladie du deuxième adjoint... Sauf que ce serait ignorer la dimension structurelle du travail dégradé, empêché. Celui des services administratifs en tension comme dans la plupart des établissements du second degré ; celle des vies scolaires au nombre d'AED toujours en deçà des besoins d'accompagnement humain ; celle plus globale du remplacement des personnels, rendu difficile par la crise d'attractivité et de recrutement.

La réalité, celle dénoncée par des personnels ne se voyant continuer leur travail et avancer dans l'année, « comme si de rien n'était », c'est en fait celle d'une structure déstabilisée : une mauvaise conjoncture, des absences im-

prévues, et c'est tout un établissement qui se crispe, puis se grippe.

Au lycée Jean Vigo de Millau, comme ailleurs, quand on regarde un peu en arrière, on constate que des postes ont été supprimés, des besoins n'ont pas été entendus, au prétexte de redéploiement dans un contexte budgétaire contraint, et à tous les niveaux. Alors oui, c'est le bricolage qui trop souvent s'impose... ; le problème étant que les « bricoleurs » finissent par se fatiguer et à en avoir assez. Les personnels ne sont pas fragiles, ils sont fragilisés par leurs conditions de travail.

C'est donc un sentiment de ras-le-bol et de colère que les personnels ont exprimé massivement en se mettant en grève le mardi 22 septembre, exigeant des réponses rapides de la part de l'institution. Suite à cette action, des représentant-es des personnels ont été très vite reçus à l'inspection d'académie, dont les premières réponses pouvaient être facilement anticipées : « nous n'avons pas immédiatement de moyens supplémentaires, mais nous allons voir... ».



Les personnels ont annoncé une nouvelle mobilisation si des solutions tardaient à venir.

C'est en tout cas là que l'on voit que la question budgétaire est clef : la DSDEN demande au rectorat des moyens supplémentaires, le Rectorat fait (ou pas !) le choix de dépasser son budget pour répondre à des situations critiques, mais tout cela ne s'explique que parce que le budget de l'Éducation nationale n'est pas à la hauteur des besoins. Alors face à l'urgence, pas de réponse. D'où une autre urgence : celle d'un autre budget qui permette des réponses à tous les niveaux.

*Sylvain Lagarde
SNES-FSU 12*

Bilan de rentrée dans le Tarn : le calme avant la tempête...



Dans le Tarn, la rentrée s'est déroulée pour les personnels, vol des données et blocage des serveurs obligent, dans un calme reposant du côté des notes et autres circulaires de l'administration mais avec des inquiétudes concernant l'absence d'informations de notre employeur sur les potentielles mises en danger liées à l'utilisation frauduleuses de nos données personnelles et concernant les conditions de travail présentes et à venir.

Des classes très chargées dans plusieurs établissements sont encore à déplorer mais aussi des inquiétudes dans d'autres où la petite musique descendante d'un grand

nombre de classes supprimées l'an prochain, face à la déprise démographique envisagée comme levier d'une restriction budgétaire, fait craindre une dégradation massive voire met en question l'avenir de certains établissements. Parallèlement les manques, faute de personnels et de moyens, pour assurer l'accompagnement nécessaire des élèves en situation de handicap ne se démentent pas et participent des difficultés quotidiennes des collègues enseignant-es et AESH et de nombreux élèves et familles.

Après les chaleurs de la fin de l'année dernière et un été en enfer, les problématiques concernant le bâti scolaire et son inadaptation face aux canicules appelées à se multiplier inquiètent également. Nos interpellations de la Région et du Département ont reçu l'assurance d'une vive préoccupation sans plus d'éléments concrets de la première et un silence inquiétant du second. Il faut dire que les sommes investies par le Département dans la construction du collège de Couffouleux dont la pertinence reste à démontrer (plus de 20 millions d'euros) ne pourront l'être dans les autres établissements pour protéger élèves et personnels des températures extrêmes

qui transforment de plus en plus souvent de nombreuses classes en bouilloires ainsi qu'en témoignent les relevés effectués et les nombreuses saisies du RSST...

Nous avons interpellé en CDEN le Préfet et le Département à ce sujet et espérons pouvoir les rencontrer bientôt pour évoquer les actions indispensables à mettre en place en urgence : ombrages et protection des surfaces vitrées, végétalisation, circulation d'air et climatisation quand c'est absolument nécessaire...

La question des salaires et du pouvoir d'achat préoccupe par ailleurs bien évidemment les collègues alors que les prix du carburant explosent et que de nombreux produits alimentaires suivent le mouvement. Notre tournée de rentrée des établissements du département nous permet de populariser l'appel à la grève du 5 novembre, ses motivations et ses revendications qui rejoignent la défense nécessaire de l'ensemble des services publics et des systèmes de solidarité édifiés grâce aux luttes du monde du travail contre l'irresponsabilité des classes dirigeantes.

*Laureline Buzin, Benoit Foucambert,
Hélène Galichet
SNES-FSU 81*

Canicule et bâti scolaire : les signalements explosent dans l'Académie de Toulouse

Au terme d'un été éprouvant, retour sur une période de canicule sans précédent, forcément vouée à se reproduire... Depuis le mois de mai, les périodes de chaleurs intenses se sont succédé, bousculant les conditions de travail dans les établissements.

Dans l'Académie de Toulouse, de mai à juillet, ce sont 603 signalements dans les RSST consacrés à l'ambiance thermique qui ont été faits, dont 225 dans le Second degré. Mais ce sont seulement près de 80 établissements du Secondaire et écoles dans toute l'Académie de Toulouse qui ont été considérés comme prioritaires par le Ministère pour bénéficier d'aménagements d'urgence pour faire face à la chaleur.

Les enjeux des conditions de travail dans les établissements scolaires en périodes de canicules obligent pourtant les collectivités territoriales en charge du bâti scolaire, mais aussi l'employeur, responsable de la santé des agent-es (article L4121-1 du Code du travail) à réduire les risques.

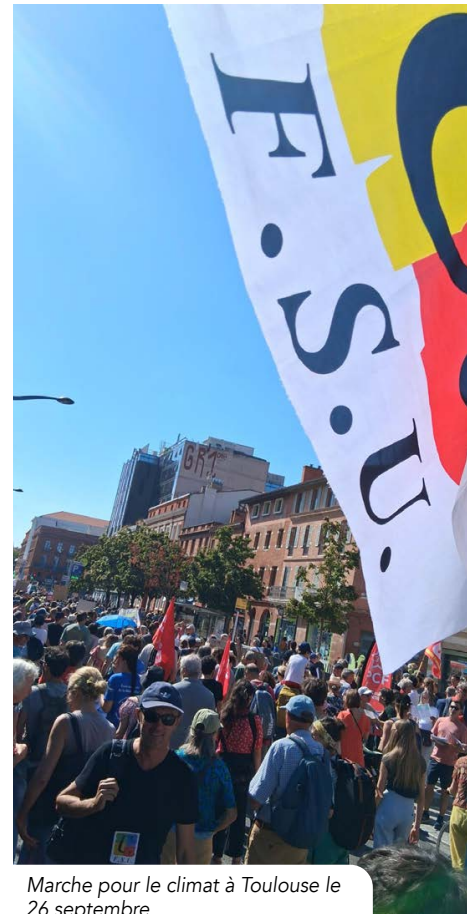
Or, la canicule, comme la crise Cyber, a vu le retour de la « débrouillardise » du COVID... ici, des associations de parents d'élèves financent l'achat de ventilateurs, là, des cours sont déplacés... dans une chapelle ! ... ailleurs, sous mêmes conditions, des établissements ferment, et d'autres pas... Autant de prises de décisions incompréhensibles pour les collègues...

A la demande de la FSU, une F3SCT A extraordinaire s'est tenue le 29 juin, l'occasion, pour les élu-es de la FSU, de demander des protocoles et consignes clairs à destination des chef-fes d'établissement, comme par exemple, celle de tenir une liste bien établie et à jour de personnels à risque...

Si la FSU se montre critique à l'encontre d'une gestion du rectorat qui renvoie la responsabilité au « cas par cas » et au local, l'harmonisation de toutes les pratiques peut être problématique, en témoigne la difficulté à fixer un seuil réglementaire à partir duquel la température serait trop élevée pour permettre le travail (malgré les préconisations de l'INRS qui indique : « au-delà de 30 °C pour une activité de bureau et de 28 °C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés »).

En plus du financement qu'exige le SNES-FSU à hauteur de 5 milliards d'euros par an pendant 10 ans pour rénover l'ensemble du bâti scolaire, il est nécessaire de continuer à signaler et intervenir en CA, afin de, non seulement objectiver la chaleur, mais aussi demander des mesures à court, moyen et long terme : mise à disposition de ventilateurs, fontaines à eau, végétalisation, isolation des bâtiments.

Perrine Simonutti
membre de la F3SCT A



Marche pour le climat à Toulouse le 26 septembre

OUI à l'engagement, NON à l'embrigadement

Comment une petite musique militariste se fait entendre.



Fabien Mandon chef d'état major des armées françaises déclarait le 18 novembre 2025 au congrès des maires de France, que « notre pays flanche parce qu'il n'est pas prêt à accepter de perdre ses enfants ».

Cette déclaration est à remettre dans le contexte d'une volonté de militarisation des esprits et de l'école. La fin du SNU (pour raisons budgétaires) n'a pas marqué la fin des ambitions militaristes. Citons notamment les tentatives de mise en place d'uniformes pour les élèves (G. Attal, 2024).

M. le Ministre Edouard Geffray prend toute sa part à ce programme avec la convention signée en février 2026 entre les ministères de l'Education nationale et des armées qui vise à « faire connaître aux élèves les acteurs et les enjeux de la défense et, d'autre part, favoriser le rayonnement des armées et développer le lien entre l'armée et la Nation ».

Les « classes de défense et de sécurité globale » (CDSG), créées en 2005, ne sont pas une nouveauté, mais la récente convention vise à les généraliser. Rappelons qu'un vote en conseil d'administration est indispensable pour la mise en place de ces « classes de défense ». Le CA est plus que jamais le lieu pour faire entendre notre voix et nous opposer à ces projets.

L'actualité récente nous donne un nouvel exemple avec une circulaire publiée le 2 juillet 2026 qui vise à l'organisation d'une « cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les "Morts pour la France" ».

L'objectif n'est rien moins que de « [rendre] sensible au souvenir de ces épreuves et des sacrifices associés » et que « cette mémoire forge les références communes à partir desquelles une communauté se reconnaît et se perpétue. »

Loin d'être un gadget de plus, cette cérémonie s'inscrit dans un projet global visant à « acculturer les jeunes à la défense ». C'est même le titre d'un guide édité par le ministère de l'Education nationale en novembre 2025. Il vise à donner des outils « pour le développement du lien Armées-Jeunesse et la diffusion de l'esprit de défense » et « permettre aux élèves de découvrir les enjeux de défense et de sécurité globales, ainsi que la diversité des métiers ».

Le SNES-FSU réclame le retrait du guide « acculturer les jeunes à la défense » et la fin des dispositifs « classes de défense ».

Plus que jamais nous renouvelons notre ambition de former des citoyen-nes libres et éclairé-es.

Floréal Hemery
secrétaire académique

Une question liée à votre carrière, votre métier ? **LE SNES-FSU EST LÀ POUR VOUS** **AU PLUS PRÈS DES MÉTIERS ET DES CATÉGORIES**

Le SNES-FSU est organisé au niveau académique pour répondre à toutes les questions qui se posent aux collègues exerçant leurs missions dans le Second degré. Il mobilise des collègues qui, tout en restant en poste, militent en secteurs organisés pour vous permettre de trouver un interlocuteur qui partage les conditions d'exercice de votre métier d'enseignant-e, CPE, Psy-En, AED, AESH, titulaire ou non-titulaire... Pour mieux les connaître, mettre un visage sur le nom de toutes celles et ceux qui vous répondent, vous aident, vous conseillent au quotidien, suivez le guide !

Secteur Psy-EN

Le SNES-FSU Toulouse accompagne et aide les Psychologues de l'Education nationale (PsyEN-EDO) dans leurs carrières et leurs métiers spécifiques. Parce que les missions sont différentes, les conditions d'exercice, notamment en CIO, imposent des référent-es qui connaissent la réalité du métier, au quotidien.

Ce secteur est désormais pris en charge par Emmanuelle Faradoni, à la suite de Laure Bennassar, qui vous apportera les réponses aux questions de carrières et de métier que vous pouvez vous poser, que vous soyez titulaires ou contractuel·les. Le secteur intervient également en défense des collègues, sur les questions d'implantation des postes par le Rectorat, et a mené ces dernières années une bataille de long terme pour pousser l'administration à réimplanter des postes dans les CIO, là où les besoins étaient les plus criants.

Vous pouvez vous adresser par mail à Emmanuelle Faradoni en utilisant l'adresse générique du SNES-FSU Toulouse : s3tou@snes.edu

N'hésitez pas, on a toujours besoin d'un accompagnement syndical efficace, ancré dans le quotidien professionnel !

Secteurs Mutations, Carrières et Fin de carrières

Ces secteurs sont portés par une équipe de 3 personnes : Floréal Hemery, Solène Corbara et Laureline Buzin.

Elles sont en charge des questions concernant les mutations, affectations et recours, le suivi des rendez-vous de carrière, des promotions et avancement et des congés de formation. Le secteur peut aussi vous accompagner dans la préparation de votre retraite.

Pour nous contacter :

mutations@toulouse.snes.edu ou carrieres@toulouse.snes.edu



Secteur Contentieux



Retour immédiat de l'être aimé, chance au tirage et au grattage, ascension professionnelle fulgurante... non le secteur contentieux ne pourra pas vous y aider.

En revanche, il vous accompagne pour toutes les démarches concernant des points de litige avec l'administration (locale ou rectorale). Pour des questions d'ordre juridique, des obligations de service, des problèmes de paiement ou tout ce qui concerne vos droits et vos obligations, nous vous accompagnons.

s3tou@snes.edu

Secteur Retraité-es



Deux secteurs existent au SNES destinés aux retraité-es : l'un pour préparer sa retraite, l'autre pour militer une fois à la retraite.

- pour préparer votre retraite, contactez : enretraite@toulouse.snes.edu

- pour militer à la retraite, contactez : retraites@toulouse.snes.edu

Secteur Stagiaires



Notre rôle ? Accompagner, conseiller les collègues dans leur entrée dans le métier, dans toutes les étapes du début de carrière : affectations, mutation, titularisation...

Public ciblé ? Stagiaires SOPA, AED-prépro, contractuel·les alternant-es, stagiaires à mi-temps et à temps plein.

stagiaires@toulouse.snes.edu



**Ne restez pas
seul·e face à
l'administration**

**Le Snes-FSU
est à vos côtés !**



Secteur C.P.E.



Audrey Castagnino (Collège Vauquelin à Toulouse) et Valérie Ramond (Lycée Pierre Bourdieu à Fronton, 06 16 99 70 53) sont co-responsables du secteur CPE du SNES-FSU Toulouse. Carole Garnier quittera le secteur en décembre après de longues années de militantisme au service des collègues.

Les permanences ont lieu les jeudis des semaines paires au 2 avenue Jean Rieux, siège du SNES-FSU à Toulouse (05 61 34 38 36). Vous pouvez aussi les joindre par

courriel : cpe@toulouse.snes.edu

Le secteur CPE répond à toutes vos questions sur le métier (horaires, logement par NAS et astreintes, situations particulières...). Il accompagne les collègues personnellement en cas de difficultés, il assure le suivi des personnels dans les opérations liées à la carrière : PPCR, mutation, congé formation...

Elles suivent aussi bien les titulaires, les contractuel·les que les stagiaires, si besoin en lien avec le secteur non-titulaires ou stagiaires en fonction des problématiques évoquées.

Tous les ans un stage académique est organisé, ouvert à toutes et à tous, syndiqué·es ou non. **Cette année il aura lieu le mardi 17 novembre (9h à 17h) au lycée Déodat de Severac à Toulouse sur le thème : « Comment préserver l'essence du métier ? Quelles sont les revendications syndicales du SNES-FSU pour la catégorie ? Quel métier veulent les CPE ? ».** Il sera animé par Yannick Lefebvre, secrétaire national du SNES-FSU (secteur métier), Clarisse Macé, secrétaire nationale CPE et Pierre Priouret, co-secrétaire général du SNES-FSU Toulouse. Inscriptions via le site du SNES-FSU Toulouse (www.toulouse.snes.edu), rubrique « stages syndicaux ».

Secteur Santé



Le secteur comprend actuellement deux militantes Elisabeth Castillo et Christine Avellana, qui animent une permanence tous les jeudis après-midi.

Elles renseignent et accompagnent les collègues qui ont des problèmes de santé tout au long de leurs démarches administratives (congés maladie, adaptations de

poste, bonifications médicales lors des mutations, accidents de service, prise en compte du handicap, reconversions pour raisons médicales etc.).

sante@toulouse.snes.edu

Secteur Non-Titulaires



Le SNES-FSU Toulouse met à la disposition des collègues contractuel·les un contact direct avec les représentant·es élu·es en CCP (Commission Consultative Paritaire).

L'expérience de ces collègues, engagé·es depuis des années sur les questions de précarité et de défense spécifique des personnels est un atout de leur action : contrats, conditions de travail et de rémunération, droits généraux, défense individuelle dans les changements d'échelons ou l'accès au CDI...

Il y a toujours un sujet pour lequel Agnès Akielwicz, Hélène Galichet et Mehdi Tchina peuvent vous aider.

Pour nous contacter : nontitu@toulouse.snes.edu



Secteur AED-AESH

Ce secteur du SNES-FSU de Toulouse permet de répondre à toutes les questions liées aux AED et aux AESH (statut, contrats, fonctions, frais divers, indemnités, autres...) et permet également de défendre les intérêts de la profession (titularisation, CDI...).

Agnès Akielwicz et Hélène Galichet sont aussi les responsables de ce secteur indispensable pour le SNES.

Alors n'hésitez pas à nous contacter :

aed-aesh@toulouse.snes.edu

www.toulouse.snes.edu - 05 61 34 38 51

Les responsables du SNES-FSU dans l'Académie

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



Pierre PRIOURET
co-secrétaire général
SNES-FSU Toulouse



Perrine SIMONUTTI
co-secrétaire générale
SNES-FSU Toulouse

SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES



Aurélien BOROT
co-secrétaire
académique



Sylvain LAGARDE
co-secrétaire
académique



Floréal HEMERY
co-secrétaire
académique

TRÉSORIÈRE ACADÉMIQUE



Nathalie CHARTON

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 5 membres comprenant 2 secrétaires généraux et 3 secrétaires académiques.

La ou le secrétaire général·e est la ou le porte-parole du SNES académique auprès du Recteur, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le SNES-FSU dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

GERS

Chemin de la Rhétourie 32000 Auch

06 84 67 78 92

snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
co-secrétaire
SNES-FSU 32



Perrine SIMONUTTI
co-secrétaire
SNES-FSU 32



Lucile ROUVELLAC
co-secrétaire
SNES-FSU 32

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes

05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89

snes65@toulouse.snes.edu



Frédérique LEMAIRE
co-secrétaire SNES-
FSU 65



Marc POULOU
co-secrétaire
SNES-FSU 65



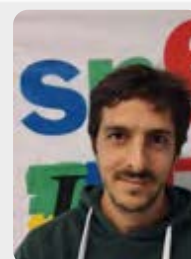
Sandra ROGER
co-secrétaire
SNES-FSU 65

ARIÈGE

Maison des
Associations
1, avenue de
l'Ariège
Foix 09000
05 34 09 35 97 -
06 03 97 44 75
snes09@toulouse.
snes.edu



Laurent MURATI
co-secrétaire
SNES-FSU 09



Aurélien BUZIN
co-secrétaire
SNES-FSU 09

AVEYRON

Permanence : le mardi 9h à 12h et de 14h à 17h.

Contacts téléphoniques (mardi et jeudi) :

05 65 78 31 41 - 06 84 22 62 17

8, rue de Vienne - 12000 Rodez

snes12@toulouse.snes.edu



Émilie MAFFRE
co-secrétaire
SNES-FSU 12



Sylvain LAGARDE
co-secrétaire
SNES-FSU 12



Nicolas GOMBERT
co-secrétaire adjoint
SNES-FSU 12

LOT

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors

snes46@toulouse.snes.edu

06 33 61 57 70



Florence CABRIT
co-secrétaire
SNES-FSU 46



Anne-Marie BONHOMME
co-secrétaire
SNES-FSU 46



Lise HAUDRY
co-secrétaire
SNES-FSU 46

HAUTE-GARONNE

Permanences mardi toute la journée et jeudi après-midi

2, avenue Jean Rieux 31500 Toulouse

05 61 34 38 37

snes31@toulouse.snes.edu



Pierre MONTELS
co-secrétaire
SNES-FSU 31



Cécile BELOTTI
co-secrétaire
SNES-FSU 31



Mélanie CURÉ
co-secrétaire
SNES-FSU 31

TARN

201, rue de Jarlard, 81000 Albi

07 82 91 92 76

snes81@toulouse.snes.edu



Benoit FOUCAMBERT
co-secrétaire
SNES-FSU 81



Christine AVELLANA
co-secrétaire
SNES-FSU 81

TARN ET GARONNE

Permanences les mardis de 9h à 12h00 et les mercredis de 14h à 16h

23, grand rue Sapiac, Montauban 82000

06 37 45 68 61

snes82@toulouse.snes.edu



Lysiane WEILL
co-secrétaire
SNES-FSU 82



Camille LESCURE
co-secrétaire
SNES-FSU 82



Émilie MENASPA
co-secrétaire
SNES-FSU 82



Laureline BUZIN
co-secrétaire
SNES-FSU 81



Hélène GALICHET
co-secrétaire
SNES-FSU 81

Recours mutations INTRA 2026

En juin dernier sont tombés les résultats du mouvement INTRA.

Il est toujours possible de contester un résultat de mutation, notamment en cas d'erreur.

Une réunion bilatérale s'est tenue le 26 juin. Une deuxième devait avoir lieu le 28 août mais n'a pas pu se tenir du fait de la situation chaotique dans laquelle s'est déroulée cette rentrée. A ce jour, et alors même que nos collègues ont dû prendre leurs postes au 1^{er} septembre, nous ne savons pas quand et si leurs recours vont pouvoir être examinés.

La crise informatique ne doit pas être un prétexte pour mettre à mal les droits de nos collègues !

De nombreuses et nombreux collègues ont contacté le SNES-FSU, mais les conséquences du piratage, auxquelles s'ajoutent les règles injustement imposées par le gouvernement, ont fortement limité les possibilités de défense des collègues par une organisation syndicale.

Sur les recours qui ont été examinés en réunion bilatérale, près de la moitié ont été défendus par le SNES-FSU.

Nous remercions l'ensemble des collègues nous ayant fait confiance.

Fort de son expertise, le SNES-FSU est intervenu en appui des demandes de correction effectuées par les collègues syndiqué·es, ce qui leur a permis d'être rétabli·es, dans leurs droits :

- collègues muté·es à tort sur un vœu non formulé ou invalide ;
- collègue non muté·e alors qu'elle ou il a le barème ;
- suppression d'un·e participant·e obligatoire ;
- permutation entre 2 collègues sans qu'aucun·e autre demandeur·euse ne s'intercale au barème ;
- mutation définitive obtenue très tardivement après rectification d'une erreur sur situation prioritaire ;
- mutation modifiée pour respecter une simultanéité.

Pour une erreur corrigée, combien subsistent dans les résultats de collègues n'ayant pas contacté le SNES-FSU ?

Le SNES-FSU Toulouse est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer des problèmes liés à l'algorithme et montrer les erreurs liées à l'absence d'intervention humaine dans les dernières phases d'affectation. Il continue à demander le retour à l'examen individuel de tous les demandeur·euses en commission.

INTER 2027 : L'importance de se faire accompagner et conseiller

La première phase des mutations, dite interacadémique, arrive à grands pas.

Elle débutera probablement mi-novembre mais les dates précises ne seront connues qu'à la parution de la circulaire nationale début novembre.

Le SNES-FSU, par sa longue expérience et sa connaissance approfondie des règles de mutations, a une expertise reconnue, y compris par l'administration, dans le fonctionnement des mutations.

Comme chaque année, le SNES-FSU vous accompagne et vous conseille dans ces opérations techniques et stratégiques en

mettant en place des rendez-vous individuels téléphoniques de 30 minutes, qui sont réservés aux collègues syndiqué·es.

Quand les commissions existaient, le SNES-FSU faisait rectifier au moins 25% des dossiers pour des barèmes faux ou des vœux mal formulés. En l'absence de commission, il est donc encore plus important d'être suivi·e pendant toutes les phases de cette opération : formulation des vœux, calcul des barèmes, vérification de ceux-ci lors de l'affichage par l'administration et contestation si besoin.

Les stagiaires, des participant·es obligatoires

Les stagiaires, qui doivent se voir affecté·es dans une académie à la rentrée 2026, doivent obligatoirement - à quelques rares exceptions - participer à la phase interacadémique des mutations.

Un stage à leur destination se déroulera **le mardi 10 novembre de 9H30 à 17H à Toulouse, au lycée Déodat de Séverac.**

Il est ouvert à toutes et tous : syndiqué·es et non syndiqué·es.

Contestation de l'avis final de votre rendez-vous de carrière

Chaque année, l'appréciation finale du rendez-vous de carrière, dite « avis recteur », est communiquée aux collègues autour de la mi-septembre. Cette année, du fait du piratage informatique, le rectorat est dans l'incapacité de communiquer une date. Soyez vigilant·es et consultez régulièrement votre messagerie ! Vous n'aurez que 30 jours à date de la parution pour contester.

L'an dernier 28 % des recours en CAPA ont été réévalués favorablement, sans compter les recours gracieux.

Au vu de ces résultats, le SNES-FSU invite donc les collègues à contester leur appréciation PPCR dès sa parution et à nous contacter (carrieres@toulouse.snes.edu) afin de ne pas laisser passer les délais de recours et d'être aidé·es.

Si votre recours gracieux n'a pas abouti (réponse négative du rectorat ou absence de réponse dans les 30 jours) nous vous rappelons que vous devez déposer une seconde contestation de votre appréciation finale en demandant bien la saisine de la CAPA.

Le SNES-FSU entend bien combattre toute dérive managériale, retrouver de la transparence dans toutes les opérations de gestion des collègues et ainsi agir dans l'intérêt du plus grand nombre !

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTER LE SITE ACADEMIQUE.

*Floréal Hemery, Laureline Buzin,
et Solène Corbara,
secteur mutations et carrières*



À VOS AGENDAS !



Dates sous réserve de modification
compte tenu des piratages informatiques

Septembre Octobre Novembre Décembre

Réunion de
rentrée
spéciale
stagiaires
par le SNES-FSU

Avis final
recteur
Rdv de carrière :
J'ai 30 jours
pour faire
un recours
gracieux

Le SNES
vous
accompagne !

Droit à 12 jours
par an pour congés
de formation syndicale
avec traitement intégral :
autorisation à demander
1 mois avant !
Tous nos stages sur notre
site.



Avis final
recteur
Rdv de carrière :
Je fais appel
et conteste
l'avis final du recteur
et je saisis la CAPA

Le SNES
vous
accompagne !

Demande de
congés bonifiés

5 - 26 novembre
Début de
la phase INTER
des mutations

Demande du congé
de formation
(mi-novembre à mi-décembre)

Demande
de temps partiel
ou reprise à temps plein

Janvier

Acte de
candidature pour
accès au corps
des agrégés par
liste d'aptitude

14 - 28 janvier
Vérification des
vœux et
barèmes INTER
et contestation si erreur

Février

Avis final
recteur
Rdv de carrière :
CAPA de
contestation

Résultats
accès accéléré
aux échelons 7 et 9

Mars

CAPA congé
formation

11 mars
Résultats de
la phase INTER et
recours
+ début de la
phase INTRA

31 mars
Date limite pour demande
de temps partiel ou disponibilité
sur autorisation

Avril

Compléter CV iprof
pour avis classe Ex

Le SNES
vous
accompagne !

Temps partiel refusé ?
Je saisis la CAPA.

Mai

Vérification des
vœux et
barèmes INTRA
et contestation si erreur

Le SNES
vous
accompagne !

Juin

Consultation
des avis IPR et CE
pour la classe Ex

Résultats de
la phase INTRA
et recours

Résultats accès à
la Hors Classe
et à la Classe Ex

Date limite
pour demande de
temps partiel de droit

Juillet

CAPA titularisation
et refus de
temps partiel

Affectation
des stagiaires

1ères affectations
des TZR



Août



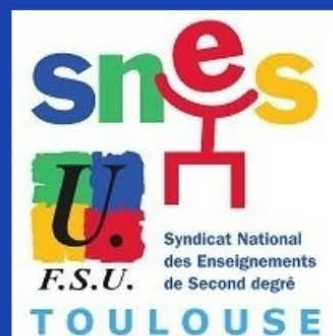
Affectation
des TZR et
des contractuelles

Nouveaux dans
l'académie,
mettez à jour
votre espace
adhérent SNES-FSU

Les militantes
du SNES
accueillent
les stagiaires sur
les sites
des INSPE

Enseignants, CPE, AED, AESH,
Le SNES-FSU est toujours à vos côtés !!

FORMATION SYNDICALE 2026-27



10

Novembre

**Stage spécial Non-titulaires :
des droits, des devoirs, des revendications
à faire vivre et concrétiser**

Toulouse

Intervenantes : **Agnès Akielewicz, Hélène Galichet et Mehdi Tchina**

10

Novembre

Stage spécial Stagiaires Mutations INTER

Toulouse

Intervenantes : **Camille Foa, Maeve Le Quentrec**

17

Novembre

Stage spécial CPE

Toulouse

Intervenantes : **Yannick Lefebvre, Clarisse Macé**

23

Février

**Enseigner l'EVARS : un enjeu pédagogique,
éducatif et politique**

Toulouse

Intervenant : **Arnaud Holzmann**

22

Avril

Quelle ambition pour le collège ?

Toulouse

Intervenante : **Anne-Sophie Legrand**

29

Avril

**Stage disciplinaire Hist-géo :
Comment échapper à l'enseignement du
"roman national" ?**

Toulouse

Intervenante : **Amélie Hart**

Secteur Formation Syndicale / Perrine SIMONUTTI et Laure SOUBSOL
formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Le SNES-FSU est à vos côtés !

Le syndicat qui **informe**, **accompagne** et **défend** les personnels sur tous les plans : carrière, métier et conditions de travail



Mutations INTER

« Grâce au SNES-FSU, j'ai pu faire rectifier mon barème : heureusement qu'elles et ils étaient là pour intervenir directement auprès du rectorat. »

Mutations INTRA

« Si je n'avais pas été correctement conseillé, si le SNES n'avait pas été là pour m'expliquer le mécanisme des affectations dans le cadre du mouvement INTRA, j'aurais fait des erreurs et je n'aurais pas eu le poste que je souhaitais. »

Salaires

« Problème de salaire non payé : je n'avais aucune réponse des services du rectorat ; j'ai pu compter sur le SNES pour m'aider et obtenir des régularisations rapidement. »

Retraite

« Un très grand merci aux militant·es du SNES pour ce retour extrêmement détaillé concernant le calcul de ma retraite. Je commence enfin à y voir plus clair ! »

Santé

« Je profite de ce message pour à nouveau remercier infiniment les militant·es du SNES pour leur soutien et les démarches qu'elles et ils ont effectuées pour moi ces derniers mois et qui m'ont permis de reprendre le travail. »

Conditions de travail

« L'intervention du SNES auprès du DASEN m'a semblé redoutablement efficace. La rentrée est plus sereine dans notre établissement, et nous n'avons plus à signaler de problèmes. Merci encore à vous pour tout le soutien lors de l'année passée. »

Stages syndicaux

« Nous tenions à vous remercier vivement pour l'organisation de ce stage sur l'IA de mardi. Cette intervention de qualité nous permet d'avoir un regard vigilant sur notre métier, et, en ce sens, renforce à la fois l'émancipation du personnel, mais aussi sa résistance face au système. »

« Je vous remercie pour votre formation très intéressante sur le Conseil d'Administration et les documents fournis, dont je vais me servir auprès de mes collègues élus en CA. »

Soutien et suivi

« J'avais besoin d'être personnellement secondée et accompagnée dans un entretien : il y avait quelqu'un du SNES à mes côtés, et ça change beaucoup... ! »

« Elles et ils sont là pour nous accompagner lorsque c'est nécessaire : heures d'information syndicale, audience. Merci au travail que font les militant·es du SNES dans les établissements, c'est très apprécié ! »

Adhérer au SNES-FSU c'est faire une **démarche individuelle** mais c'est aussi s'inscrire dans une **ambition collective** : parce que c'est vouloir se donner les **moyens de peser**, de **construire un rapport de force efficace** et c'est **refuser de renoncer à lutter** pour l'amélioration de nos métiers et pour un projet éducatif émancipateur.



Le SNES-FSU aux côtés des stagiaires



Jusqu'à fin juillet nous avons accompagné les stagiaires dans leur affectation au sein de notre académie, que ce soit dans leurs recours ou pour les informer de leurs droits. Ce travail a été poursuivi lors d'une visio le mercredi 2 septembre où les questions ont été nombreuses !

Dès août les militantes et les militants du SNES-FSU présent·es sur les 3 sites de l'INSPE ont remis aux stagiaires un tote bag bien rempli : guide de survie de la rentrée, bulletin d'adhésion et bulletin syndical académique spécial stagiaires. Les questions liées aux différents statuts de stagiaires, la

quotité des temps de formation, d'exercice et d'observation, la titularisation, les mutations sont autant de points qui y sont traités. Pour les éclaircir, le secteur « stagiaires » est présent **tous les mardis de 11h30 à 13h en alternance sur les sites de Rangueil et de Croix de Pierre.**

La diversité des statuts : stagiaires bac+5 et bac +3, à mi-temps, à plein temps, les étudiant·es en situation de pratique accompagnée et d'observation (SPA), les contractuel·les alternant·es et les « AED prépro » nécessitent en effet une information sur les droits des stagiaires et sur les aides qui peuvent leur être apportées. Confronté·es aux conséquences des dernières réformes, les stagiaires tout comme les étudiant·es doivent en effet s'adapter continuellement. **Être accompagné·e par le SNES FSU, c'est dans ce contexte faire partie d'un collectif et agir pour préserver ses droits.**

Cette année qui est celle de la titularisation pour nombre de stagiaires, est aussi celle des mutations. Le serveur du Rectorat ouvrira mi-novembre, après parution de la circulaire.

C'est pourquoi nous organisons un stage sur les mutations inter-académiques le mardi 10 novembre 2026 de 9h30 à 16h30 au lycée Déodat de Séverac à Toulouse.

Ce stage abordera aussi les droits et les devoirs que confère le statut de fonctionnaire stagiaire. Un temps sera consacré aux échanges et retours d'expérience concernant cette année de stage.

Nous rappelons par ailleurs que la formation syndicale pour les stagiaires est un droit. Après s'être inscrit·e au stage sur notre site internet, une demande d'autorisation d'absence de droit doit être déposée auprès du recteur, via le ou la chef·fe d'établissement un mois avant le stage soit avant le 10 octobre (au secrétariat de l'établissement, même si le stage a lieu pendant une journée de formation à l'INSPE).

L'action du SNES-FSU auprès des stagiaires prend ici toute son ampleur. Ces stages qui jalonnent l'année de formation permettent ainsi de poursuivre ces temps d'échanges, que ce soit tant au niveau des mutations, de la titularisation ou de la formation continue. Ils s'accompagnent d'un suivi personnalisé pour nos adhérent·es. Pour se syndiquer, il suffit de souscrire en ligne. Le coût réel de l'adhésion est de 38 euros après déductions d'impôt pour les stagiaires certifié·es et de 41 euros pour les agrégé·es stagiaires.

Maeve Le Quentrec et Camille Foa
secteur stagiaires

Formation initiale : reprise en main brutale par le rectorat

Fin juin, le rectorat a tenté brutalement de remettre en cause les décharges de formateur·trices intervenant dans des masters MEEF de l'INSPE, sans aucune anticipation de l'effet de leur retour dans leur équipe d'origine, notamment sur les répartitions de services déjà faites, voire sur la nécessité de compléments de service. Pour le SNES-FSU, c'était inacceptable, et il est fermement intervenu pour que ces collègues ne fassent pas les frais d'un bras de fer entre le rectorat et l'INSPE engagé depuis des mois. Il a obtenu gain de cause... pour cette année scolaire.

En toile de fond, il y a le changement de nature de la formation initiale avec la réforme des concours à Bac+3 mise en place au printemps, qui montre la claire volonté de sa reprise en main par l'employeur, et la réduction de son caractère universitaire.

Le ministère ayant profité de la mise en place de nouveaux masters suivis par les lauréat·es du nouveau CAPES pour y imposer que 50 % des formations soient assurées par des formateur·trices issu·es de l'enseignement scolaire (certifié·es, agrégé·es et CPE à temps partagé).

La situation financière extrêmement dégradée de l'Université Toulouse J.Jaurès dont relève l'INSPE permet au rectorat - par le soutien financier important via les décharges de services qu'il accorde aux formateur·trices « de terrain » - de peser sur leur recrutement, et donc d'accélérer les effets de la réforme sur la formation initiale.

Son cadre universitaire sera désormais bien plus réduit, puisque la moitié des formateur·trices ne relèveront plus de l'Université.

L'évolution de leur recrutement réduit d'ailleurs le droit de regard sur les candidat·es à ces fonctions dont l'INSPE disposait, qui le conduisait à privilégier des diplômé·es de l'Université en Sciences de l'Éducation ou en didactique de leur discipline, et leur permettait une approche de la formation initiale irriguée par la recherche universitaire dans ces domaines.

Notre rectorat entend désormais sélectionner seul les collègues amené·es à intervenir à temps partagé, privilégiant des profils plus proches de ses attentes immédiates d'employeur, sous le contrôle des corps d'inspection - une évolution en cours du CAF-FA réduit d'ailleurs aussi l'exigence de lien avec la recherche, et privilégie des profils plus managériaux, tournés vers la simple diffusion de « bonnes pratiques », c'est-à-dire celles que l'institution définit seule, sans nécessairement de validation scientifique.

La visée de ces évolutions est assez claire, et cohérente avec les orientations des nouveaux programmes de collège notamment : moins d'autonomie pédagogique pour les professeur·es, d'avantage de pratiques standardisées et prescrites à appliquer sans discussion, au prix de la liberté pédagogique, des CPE plus proches des directions d'établissement, etc. Un puzzle mortifère pour nos métiers que le SNES-FSU combat et dénonce.

Pierre Priouret
co-secrétaire général SNES-FSU Toulouse

Préparation aux Concours internes

Quand une bonne idée est détournée en toute discrétion...

Depuis de très nombreuses années, notre rectorat accompagne dans le cadre du PrAF (Programme Académique de Formation) les collègues préparant agrégation et CAPES internes dans les formations proposées par l'INSPE avec prise en charge des frais d'inscription. Le SNES-FSU a toujours encouragé ce dispositif, tout en demandant la hausse du nombre de bénéficiaires et la diminution du reste à charge.

De nombreux collègues ont pourtant reçu en juin dernier un refus de prise en charge financière de leur inscription par l'EAFC. Le SNES-FSU a interpellé l'EAFC en Conseil académique de la

Formation Continue (CAF, émanation du CSA académique) et a découvert une modification des procédures rectorales, passée totalement sous silence car jamais présentée aux organisations syndicales : « l'attribution de cette prise en charge financière a été appréciée cette année au regard de critères parmi lesquels figurent le caractère unique de la participation financière (si financement les années passées, absence de financement pour 2026-2027), la situation administrative du candidat (absence de financement en cas de congé de formation professionnelle). Enfin, l'avis des corps d'inspection a également été sollicité. »

Un outil de management à la main des IA-IPR

Le contexte budgétaire de plus en plus contraint n'est sans doute pas étranger à cette décision... Mais le moins que l'on puisse dire est que la sélection opérée sur les dossiers n'est pas des plus transparentes... De plus, même si l'EAFC a indiqué en CAF le 24 juin dernier que le dernier critère (« l'avis des corps d'inspection ») n'a été que très peu utilisé pour la rentrée 2026, il n'en demeure pas moins que ce critère par nature totalement discrétionnaire ne peut être accepté par le SNES-FSU. L'opacité sur la gestion des inscriptions au PrAF est déjà totale depuis des années, mais cette opacité permettrait désormais aux IA-IPR d'attribuer, sans aucun compte à rendre à personne, une allocation d'un montant de plusieurs centaines d'euros.

La logique managériale et de mise en concurrence des personnels trouve hélas là un nouveau champ d'application, ce que le SNES-FSU a fermement dénoncé.

Face à nos vives protestations, un groupe de travail a été annoncé pour cet automne, afin de clarifier cette procédure, voire repenser les possibilités de meilleure prise en charge. Le SNES-FSU y prendra toute sa place pour améliorer les possibilités de préparation des concours internes, en cherchant à étendre le bénéfice de la prise en charge à davantage de collègues et en améliorant la transparence sur ses modalités d'attribution.

Pierre Priouret

élu en CSA académique

membre du Conseil Académique de la Formation Continue

Retraité·es : il faut d'autres priorités budgétaires

Quand revient le temps de la préparation des budgets, revient aussi la question de la contribution des retraité·es à l'effort de désendettement.

Il faut désindexer les pensions, alors que depuis 2017, elles ont décroché de l'inflation d'au moins 6,2 %, il faut supprimer l'abattement fiscal de 10 %, ce qui rendra impossibles (et redevables de la CSG) nombre de retraité·es qui ont une pension d'à peine 1000€.

Cette campagne vise à dégager la responsabilité des gouvernements successifs sur l'assèchement des recettes de l'État par des baisses d'impôts pour les plus riches et cacher la part des dépenses publiques (211 Mds€ selon le rapport du Sénat) octroyée aux entreprises sans contrepartie ni contrôle. Et le dogme « pas d'augmentation d'impôts » ne s'applique qu'aux plus riches : pas de taxe Zucman, pas d'imposition du patrimoine, pas de taxation des superprofits (alors que les entreprises ont versé 61 Mds€ de dividendes à leurs actionnaires en 2026)...

La baisse de pouvoir d'achat des retraité·es est augmentée par l'explosion des dépenses de santé : augmentation des franchises de



100€ à 140€, hausse du ticket modérateur sur les soins dentaires et les transports sanitaires... ce qui aura pour conséquence l'augmentation du tarif des compléments santé : +8 % pour les contrats collectifs, +8,3 % pour les contrats individuels prévue en 2027.

L'été caniculaire a mis en lumière l'insuffisance des moyens des services publics (hôpital, aide à domicile...) qui assurent la protection de la population et plus particulièrement des personnes âgées.

La « loi de programmation pour le grand âge » qui devait déterminer la trajectoire des finances publiques en matière d'automatisme est abandonnée.

Pour une revalorisation des pensions à minima du montant de l'inflation, pour une politique de la santé qui part des besoins, pour une reconquête de la Sécurité Sociale, pour plus de justice fiscale et sociale...les retraité·es sont appelé·es à se mobiliser le 14 octobre dans les départements et le 19 novembre à Paris par des organisations du « Groupe des neuf ».

Monique Theulé

secteur retraité·es

Cyberattaque de l'été 2026

Au-delà des lourdes implications immédiates, une révélation frappante des failles de notre ministère

Comme à Nantes et récemment à Créteil, notre académie, a été la cible à la mi-août d'une grave cyberattaque, aux périmètres exacts toujours inconnus, mais nécessitant d'interrompre pendant 5 semaines la totalité des services numériques, au prix d'une réelle désorganisation des établissements et de réelles dégradations des conditions de travail, notamment des personnels non-enseignants. Malgré tout, les agent-es ont partout fait face, à tous les postes, et assuré une rentrée pratiquement dans les standards habituels : cela aurait mérité d'être dit et surtout reconnu plus largement !

La communication tardive et laconique du ministère entre les attaques, leur revendication, et les mesures visibles prises interrogent sa capacité à protéger les données personnelles des agent-es, des élèves et familles, et tranche avec sa fuite en avant dans le déploiement du « Numérique éducatif » et de l'IA !

Priorités variables

Si le rectorat a bien priorisé les salaires de septembre, et procédé aux dernières affectations fin août – ce que le SNES-FSU partageait – il n'a ensuite pas brillé par son dialogue : il n'a jamais eu la réelle volonté d'échanges ouverts et réguliers avec les organisations syndicales dans les cadres institutionnels idoines, pourtant largement réunis ailleurs.

Le SNES-FSU a lui très vite insisté sur la nécessité de traiter rapidement les situations urgentes qui lui remontaient, et exigé que la crise ne porte en rien préjudice aux collègues, ce que le rectorat a fini par concéder. Dans les faits pourtant, de très nombreuses et nombreux collègues étaient toujours fin septembre sans prise en charge par la MGEN, ou sans inscription possible en fin de contrat à France Travail...

Premier bilan

Des leçons de cette crise, qui ne doit plus se reproduire, ni avec le même impact, devront être tirées, en termes de moyens et d'investissements. Il s'agira de limiter la fragilité de nos outils numériques, garantir la sécurisation des communications, des applications et des données personnelles, sans chercher à culpabiliser quiconque. Il faudra aussi se rappeler que beaucoup de collègues ont apprécié de retrouver le cœur de leur activité professionnelle auprès des élèves, dans la classe, en étant un temps débarrassé-es - par la force des choses - des injonctions et pressions internes transitant d'ordinaire par les outils numériques, qui ont confirmé là leurs limites et défauts majeurs.

Pierre Priouret

*co-secrétaire général SNES-FSU Toulouse
élu en CSA académique*

Pour rejoindre le SNES-FSU

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)

Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.

Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué-es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@sn.es.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion — syndicalisation

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :

aed-aesh@toulouse.snes.edu

Agrégé.es et certifié.es :

carrieres@toulouse.snes.edu

CPE :

cpe@toulouse.snes.edu

Non-titulaires enseignants :

nontitu@toulouse.snes.edu

Stagiaires et

Etudiants-contractuels-alternants :

stagiaires@toulouse.snes.edu

Retraités :

enretraite@toulouse.snes.edu

Psy-EN :

psyen@toulouse.snes.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...

mutations@toulouse.snes.edu

Santé

sante@toulouse.snes.edu

Pour préparer sa retraite

retraites@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux

Formation syndicale

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Contacter les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : sn.es09@toulouse.snes.edu

Aveyron : sn.es12@toulouse.snes.edu

Haute-Garonne : sn.es31@toulouse.snes.edu

Gers : sn.es32@toulouse.snes.edu

Hautes-Pyrénées : sn.es65@toulouse.snes.edu

Lot : sn.es46@toulouse.snes.edu

Tarn : sn.es81@toulouse.snes.edu

Tarn-et-Garonne : sn.es82@toulouse.snes.edu

Site académique

www.toulouse.snes.edu

Crédit Mutuel
Enseignant